

mis au point puis dispensé, dans le cadre du programme de formation de l'Institut canadien du service extérieur à l'intention des nouveaux agents destinés aux filières politique/économique, commerciale/économique et consulaire/administrative, des séances d'information sur l'AIPRP conçues sur mesure. Le Directeur est le point de contact du Ministère pour la collecte de renseignements et la recherche sur l'opinion publique (bien que cette fonction soit exercée au sein de la Direction générale des communications). Le Ministère enregistre quotidiennement les nouvelles demandes dans le Système de coordination des demandes d'accès à l'information (SCDAI) et il le consulte pour demeurer au fait de l'éventail des demandes qui sont traitées au sein de l'appareil gouvernemental.

Programme d'examen des dossiers

Le Bureau de l'AIPRP a la responsabilité d'examiner les dossiers avant de les transférer aux Archives nationales. Le Directeur dirige une équipe formée d'agents supérieurs du service extérieur à la retraite, lesquels passent les dossiers en revue pour établir s'ils peuvent ou non être accessibles au public. Il s'agit d'un programme unique au sein des institutions gouvernementales, et qui a permis aux chercheurs d'avoir accès à davantage de renseignements relatifs à la conduite des relations internationales par le Canada.